

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 A 18 H 30

SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES

Effectif légal : 11

Convocation du 18/10/2022

Nombres de Conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 octobre à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Madame LEVERT Jocelyne, Maire de la commune.

Présents : Madame HERBET Nicole, Madame LEVERT Marie-Thérèse, Madame OMNES Marine, Madame POULET Maëva, Monsieur POULET William.

Absents excusés : Monsieur LEVERT Fabien (pouvoir Jocelyne LEVERT), Madame MARIE-JOSEPH Marie-Christine (pouvoir Madame LEVERT Marie-Thérèse), Monsieur OMNES Freddy (pouvoir Marine OMNES).

Secrétaire de séance : Madame HERBET Nicole.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, l'assemblée nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Madame Jocelyne LEVERT propose William POULET qui accepte.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du mardi 14 juin 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

3) REPARTITION DES HEURES DU SECRETARIAT.2022-10-25-21

Vu l'organisation des heures de secrétariat sur les dernières années à raison de 12 heures hebdomadaire pour un Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe,

Vu le départ en retraite progressive de l'agent affecté à ce poste à partir du 1^{er} janvier 2023,

Vu le départ en retraite du même agent le 30 avril 2026 pour prendre une retraite complète,

Considérant qu'il y a lieu de former un nouvel agent pour son remplacement et qu'un Adjoint Administratif peut travailler en binôme durant les trois prochaines années,

Considérant que la charge de travail a diminué depuis la mise en place de la dématérialisation et qu'il y a lieu de diminuer le nombre d'heures hebdomadaire,

Considérant la saisine envoyée au Centre de Gestion de la Somme pour demander la diminution du nombre d'heures hebdomadaire du poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à 9 h 00 et la mise en place d'un poste d'Adjoint Administratif à 1 h 00,

Il est proposé de donner pouvoirs à Madame le Maire pour recruter un nouvel Adjoint Administratif à raison d'une heure hebdomadaire et de diminuer les heures du poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à 9 h 00 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité :

De diminuer les heures du poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à 9 h 00 hebdomadaire,

De créer un poste d'Adjoint Administratif à raison de 1 h 00 hebdomadaire,

De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour le recrutement du nouvel Adjoint Administratif et toutes démarches afférentes à cette délibération.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

4) SDIS : AVANCEMENT DU PROJET DE MISE AUX NORMES DES RESERVES INCENDIE.

Madame le Maire rappelle que les négociations pour l'achat d'une parcelle de terre sise rue de Nesle, à un agriculteur se concrétise. Elle explique que le cabinet de géomètre expert a contacté l'agriculteur concerné et qu'à la suite il faudra établir l'acte de vente en passant chez le notaire ou par l'intermédiaire d'une consultante immobilier et procédure. Le notaire a établi le coût des frais de cette opération à 510 € 00 et un devis a été demandé à la seconde personne.

Dans l'attente de tous les documents nécessaires à cette vente, la question est remise à un prochain ordre du jour.

5) **DIVERS.**

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame TOPART Virginie au poste d'Adjoint Technique. Elle rappelle qu'elle effectuait le nettoyage de la salle de classe et de la mairie.

Dans l'urgence, Madame le Maire a recruté Madame LANGIGNON Nathalie puisqu'il était impossible de laisser la classe de maternelle sans entretien.

Madame le Maire demande quelles mesures seraient à envisager afin de diminuer les coûts de consommation de l'éclairage public. En effet, la communauté de Communes du Grand Roye mène une enquête à ce propos et a sollicité Madame le Maire. La question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, il n'est pas possible de prendre une délibération pour acter que lors du débat la majorité est d'accord pour interrompre l'éclairage public entre 23 h 00 et le remettre en marche à 5 h 00 sauf dans la nuit de samedi à dimanche où aucune interruption n'aura lieu. Toutefois, il sera demandé à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme les solutions qui pourraient être envisagées.

La question reviendra à l'ordre du jour de la prochaine réunion si d'autres solutions sont proposées par la FDE.

Organisation de la fête de Noël : cette année les festivités seront organisées à la salle polyvalente le dimanche 18 décembre à partir de 15 h 00. Comme chaque année, le Comité des Fêtes prendra en charge les cadeaux des enfants tandis que la commune s'occupera du Colis des aînés et de l'achat des friandises et boissons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.